



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 28 janvier 2023

## POURSUITE DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE EN MOSELLE

Le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène a été détecté sur des mouettes rieuses retrouvées sur la commune de Pont-à-Mousson en Meurthe-et-Moselle. La zone de contrôle temporaire de 20 km autour du lieu de découverte des oiseaux contaminés inclut 48 communes de la Moselle.

Le préfet de la Moselle a donc pris un nouvel arrêté visant à prévenir l'apparition de la maladie dans cette zone en complément des mesures prises hier dans les communes autour de Hagondange.

Dans ces zones, des mesures de biosécurité renforcée sont déployées. Les oiseaux doivent être protégés de tout contact avec la faune sauvage, des analyses de laboratoire effectuées en cas de mortalité et l'utilisation d'appelants de gibier d'eau est réglementée. Il est interdit, en tout temps et en tous lieux, de ramasser des oiseaux sauvages vivants ou morts et de les transporter. Il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages.

Pour de plus amples informations sur les mesures de biosécurité : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

**RAPPEL** : le virus de l'influenza aviaire circule activement en Europe, il est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contenant des fientes contaminées. La consommation de viande, de foie gras et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme.

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

#### Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle